

Monsieur Yves Spriet
Madame Amélie Marko
Syndicat d'Elevage de Cheval Trait du Nord
442, rue de l'Orée du Bois
F-59230 St Amand les Eaux
FRANCE

CONCERNE: CHAMPIONNAT EUROPEEN DES POULAINS DU CHEVAL DE TRAIT à Sint-Pieters-Leeuw Belgique, dimanche le 30 septembre 2018

Cher Président,

Ces 6 dernières années la commune de Sint-Pieters-Leeuw, a organisé un concours de poulains de chevaux de trait.

Parallèlement la commune organisait aussi le concours officiel provincial de du cheval de trait. Cet événement a été honoré par de nombreuses activités ayant un lien direct avec le cheval de trait, ce concours ciblait surtout les jeunes. Cette animation a eu un énorme succès auprès du grand public et obtenait également un grand succès médiatique, ce qui a apporté une énorme publicité pour le cheval de trait.

Notre commune veut attirer l'attention sur le cheval de trait avec l'organisation du championnat Européen pour les poulains du cheval de trait né en 2018.

En plus de la Société Royale le Cheval de Trait Belge, sont également invités à participer, le studbook des Pays-Bas KVTH, le Trait du Nord (France) et le Rheinisch Deutsches Kaltblut (Allemagne).

Pour des raisons organisationnelles, la participation par pays est limitée de 10 poulains. Seuls les 10 premiers poulains enregistrés seront admis au concours.

L'indemnisation et les prix sont fixés comme suit :

- ✓ Déplacement et participation dans les frais:
Pour la Belgique 100 € par poulain, pour les Pays-Bas, la France et l'Allemagne 150 € par poulain
- ✓ Un poulain champion sera désigné pour chaque pays participant. Pour ces poulains champions une prime de 250 € sera attribuée sauf pour le poulain qui remporte le titre européen.
- ✓ Sur base de ces 4 champions, un champion d'Europe sera désigné. Ce champion d'Europe reçoit une prime de 1 000 € et les frais de voyage, mais pas le prix pour le championnat de son pays (250 euros).

Vu le nombre limité de participants, pas plus de 2 poulains par éleveur-propriétaire/nom d'écurie seront acceptés. Pour la Belgique les 10 premiers du Championnat national à Hoeilaart.

Le jugement sera fait par un jury international.

Cher Président, nous invitons les éleveurs de votre studbook à participer à ce concours prestigieux.

Nous vous remercions dès lors de bien vouloir communiquer cette invitation ainsi que le règlement de participation et le document d'inscription à vos éleveurs.

Les inscriptions doivent arriver au plus tard le 10 septembre 2018 de préférence par courrier électronique à euveulen@gmail.com ou à l'adresse postale suivante: Chris Thijs Edingsesteenweg 235 – 1755 GOOIK.

Vous trouverez en annexe de la présente le règlement et le formulaire d'inscription. Nous sommes impatients de vous rencontrer ainsi que vos éleveurs dans le prestigieux domaine Coloma le dimanche 30 septembre 2018.

Bien à vous,

Jan De Smeth
Président

Gerrit Decock
Vice-président

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET REGLEMENT DU CONCOURS

Nom poulain:

Numéro d'inscription studbook:

Date de naissance:

Couleur:

Parents: mère:

Père:

Nom et adresse éleveur-propriétaire :

e-mail:

Tel/GSM :

Conditions de Participation:

Art 1 Le poulain est né en 2018 et inscrit dans le studbook officiel.

Art 2 Photocopie de l'enregistrement dans le studbook doit être jointe à l'inscription.

Art 3 Le participant doit être en règle avec toute la législation en vigueur.

Art 4 L'indemnisation et la participation dans les frais de déplacement est fixé à 100 € par poulain d'un éleveur-propriétaire belge et 150 € pour les poulains étrangers

Art 5 Pour le poulain champion par pays une prime de 250 € sera attribuée sauf pour le poulain qui remporte le titre européen.

Art 6 Ce champion d'Europe reçoit une prime de 1 000 € et les frais de voyage, mais pas le prix pour le championnat de son pays (250 euros).

Art 7 Pas plus de 2 poulains par éleveur-propriétaire/nom d'écurie seront acceptés. Pour la Belgique les 10 premiers du Championnat national à Hoeilaart.

Art 8 Les inscriptions doivent arriver au plus tard le 10 septembre 2017 de préférence par courrier électronique euveulen@gmail.com ou à l'adresse postale suivante:
Chris Thijs Edingsesteenweg 235 – 1755 Gooik

La date et l'heure du e-mail ou le cachet de la poste vaut comme date d'inscription. Seuls les 10 premiers poulains enregistrés seront admis au concours. Une invitation à participation effective sera envoyée par courrier électronique ou par courrier. Les candidats non-retenus seront également avisés.

Art 9 Les poulain doivent être sevrés. Des poulains sous la mère ne sont pas autorisés.

Art 10 Les poulains doivent être présents au plus tard à 10:00 dans le domaine Coloma Joseph Depauwstraat 25, B-1600 Sint-Pieters-Leeuw.

Art 11 Suite à leur inscription, les éleveur-propriétaires acceptent tous les conditions du règlement et se soumettent aux décisions du jury et de l'organisation

Art 12 L'indemnisation et la participation dans les frais de déplacement et les primes doivent être payé sur le compte bancaire n°. au nom de

Art 13 Les éleveur-propriétaires qui inscrivent leur poulain recevront au plus tard le 16 septembre, une confirmation de l'autorisation ou le refus de participer au concours.

Art 14 Les participants qui ne remplissent pas les conditions requises ou à cause de la tromperie et/ou l'inconduite seront exclus et n'ont pas droit à aucune indemnité.

Nom éleveur-propriétaire:

Date:

Nom + Signature